



Dijon, le 29 avril 2024

AUXERRE

CHALON-SUR-SAÔNE

DIJON

LE CREUSOT

MÂCON

NEVERS

Le président
CAB/CG

Madame Vanessa VAIZANT

*Vice-présidente déléguée au handicap,
à l'inclusion et aux solidarités*

Madame la vice-présidente, chère collègue,

L'université de Bourgogne est engagée dans la promotion de la solidarité et de l'inclusion, en particulier en ce qui concerne les étudiants et personnels en situation de handicap ou de fragilité. Cet engagement a pour objectif d'assurer leur accueil, leur accompagnement et leur réussite dans tous les aspects de la vie universitaire.

Au cours du mandat précédent, vous avez participé à la mise en œuvre de plusieurs actions d'importances à travers les missions que nous vous avons confiées. Dans leur prolongement, cette lettre a pour objectif de préciser les actions à poursuivre, celles restants à initier ou à réaliser et les modalités de travail dans le cadre de votre participation à la gouvernance de notre université.

Ainsi, vous serez chargée de :

- Rédiger et mettre en œuvre le nouveau schéma directeur du handicap 2024-2027 en associant tous les acteurs (services de Santé Étudiante, la coordinatrice handicap, le service des ressources humaines, le service formation, la mission handicap, le pôle patrimoine, les écoles doctorales, les unités de recherches spécialisées, le SUAPS et les référents handicap) ;
- Mettre en place des programmes de sensibilisation sur le handicap invisible ;
- Soutenir le programme d'accompagnement «Atypie Friendly» pour les étudiants porteurs de TND (troubles du spectre autistique (TSA), troubles dys-, troubles attentionnels avec ou sans hyperactivité - TDA-H) avec les personnes ressources (SSE, Mission Handicap, CHS de la chartreuse, chercheurs...) ;
- Renforcer notre politique de recrutement, de reclassement et de maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des problèmes de santé ou de handicap, avec l'aide du FIPHFP et de son réseau ;
- Sensibiliser les étudiants en situation de handicap dès le master 1 aux contrats doctoraux handicap ministériels ;
- Poursuivre l'amélioration de la signalétique et l'accessibilité aux bâtiments, amphithéâtres ou autres salles ;

www.u-bourgogne.fr

- Coordonner les actions des référents handicaps nommés dans les différentes composantes ;
- Développer des partenariats avec des professionnels de l'accompagnement et du handicap, ainsi que des acteurs de l'environnement socio-économique afin de travailler en réseau pour faciliter l'inclusion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

Concernant les solidarités, vous devrez :

- Consolider et pérenniser les dispositifs d'aide mis en place par la commission solidarité étudiante ;
- Amplifier l'aide à la réussite universitaire et à l'inclusion professionnelle des étudiants suivis par la CSE ;
- Conduire le développement de la ressourcerie solidaire afin de la rendre accessible à tous les étudiants ;
- Développer les liens intergénérationnels mis en place avec le groupe VyV3 et la Métropole ;
- Mettre en place un réseau de référents solidarité au sein de tous les UFR et sur tous les sites afin qu'aucun étudiant(e) ne soit oublié(e) ;
- Animer les groupes de travail chargés de l'élaboration du plan d'action sociale de l'établissement pour les personnels universitaire.

Dans le cadre de votre délégation, vous assurerez un rôle de représentation de l'établissement auprès des réseaux nationaux et des nombreux partenaires en lien avec votre mission. Votre mission s'effectuera en collaboration étroite avec les services et directions de l'établissement. Vous bénéficierez par ailleurs de la collaboration du chargé de mission Handicap.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, je vous prie de recevoir, Madame la vice-présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Vincent THOMAS

Président de l'université de Bourgogne